

Assurance-chômage—Loi

prétend faire travailler plus de gens en supprimant certaines mesures qui les éloignent du travail. Je vois mal comment le resserrement du programme d'assurance-chômage permettra de créer un seul emploi. Le taux de chômage dans ma région est de 11.2 p. 100. Comment les restrictions prévues dans le cadre de ce programme aideront-elles les compagnies Inco ou Falconbridge à créer davantage d'emplois?

Une voix: Le gouvernement s'en chargera.

M. Rodriguez: Il ne l'a pas fait. Il avait annoncé qu'il allait créer 50,000 emplois, mais il n'en a créé que 8,000. Ce programme a été un échec lamentable et c'est pourquoi je ne compte pas beaucoup sur lui pour créer des emplois.

Ce bill a pour but d'obliger les victimes à payer pour la situation malheureuse dans laquelle le gouvernement les a plongées. C'est un principe qui est archi-faux. Mais les députés de ce côté-ci de la Chambre ne se laisseront pas leurrer.

Le ministre a annoncé des restrictions et des modifications au programme d'assurance-chômage en septembre. J'ai vu une émission de télévision sur la chaîne nationale au cours de laquelle le député de Vancouver Quadra, le critique de l'assurance-chômage pour l'opposition officielle s'est levé, a fait face à la caméra et a déclaré que si «nous étions à la tête du pays, nous intensifierions ces restrictions». Aujourd'hui, il attend pour savoir d'où vient le vent. Il ne peut pas faire cela. Les débats sont télévisés et les spectateurs verront quelle est la position des conservateurs, qu'ils viennent de l'Est, de l'Ouest, du Centre, du Nord du Canada ou d'ailleurs. Ils ne s'en tireront pas si facilement.

M. Nystrom: Ils pourront y perdre le souffle.

M. Rodriguez: Le député dit que les conservateurs pourront y perdre le souffle et c'est vrai. Il n'y a pas suffisamment d'emplois dans notre pays pour le nombre de personnes officiellement inscrites sur les registres du chômage. J'ai déjà dit que chaque jour dans notre pays, on ne compte que 40,000 emplois à temps plein, à temps partiel et temporaires disponibles tandis qu'il y a 910,000 sans travail. Ce qui veut dire qu'il y a un emploi pour 20 personnes qui veulent et cherchent du travail.

Les députés doivent se rendre compte que ce ne sont pas là les chiffres réels. Ce ne sont pas des statistiques officielles qui ont tendance à être bien plus élevées que les chiffres officiels. Le ministre s'est montré très discret avec les statistiques concernant le chômage régional, car elles sont trop embarrassantes. Il est probable que sous peu, on cessera de produire des chiffres indiquant la proportion de chômeurs par rapport à l'ordre d'emplois. Nombre de ces emplois ne sont pas permanents. Le Conseil de planification sociale du Toronto métropolitain a publié un rapport intitulé: «Le problème c'est l'embauche, pas les gens». Il y est indiqué que sur les 16,900 emplois existant en Ontario en août 1978, seuls 5,000 étaient offerts pour plus de quatre semaines. Ce qui signifie que 11,900, d'entre eux étaient prévus pour une durée inférieure à quatre semaines. Comme cela l'arrange, le ministère considère un placement d'au-delà d'une semaine comme permanent pour ce qui est de percevoir des prestations d'assurance-chômage.

Cette mesure législative ne fera rien pour réduire le chômage, si ce n'est de rendre plus difficile d'être sans emploi. Le gouvernement dit encore une fois qu'il n'est pas responsable du chômage et que ce sont les chômeurs qui sont à blâmer. C'est un mensonge auquel nous commençons à nous habituer et dont

le gouvernement se sert pour masquer ses lacunes croissantes. Une mesure législative comme celle-ci n'a d'autre but que de masquer un gouvernement usé et fini qui n'a pas de politiques pour remédier aux problèmes qui se posent dans notre pays. A un moment critique où il nous faudrait des politiques économiques pour redresser une économie en péril, le gouvernement nous offre des politiques par à-coups basées sur les sondages d'opinions.

Le Conseil économique du Canada a bien décrit la situation dans son dernier exposé annuel disant qu'en élaborant des stratégies d'emploi, il fallait chercher des instruments de politique visant à atteindre des objectifs prédéterminés. Cela pourra permettre de reconnaître comme tels les problèmes propres aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'à certaines provinces, industries et professions. Il est bien évident que le bill C-14 est une mesure prise par à-coups. Il n'y a eu aucune consultation des provinces, des syndicats, de qui que ce soit. Elle a été conçue et imposée à la population en septembre de cette année, et il n'y a pas de doute que le gouvernement, par le biais de ce bill, vise un grand nombre des groupes particuliers que j'ai mentionnés. En agissant ainsi il essaie d'empirer une situation qui n'est déjà pas bonne en soi.

● (2152)

Étudions donc la situation concernant les femmes au Canada. Je ne crois pas que les ministres et ces bureaucrates aient consacré beaucoup de temps à étudier les faits relatifs aux femmes en tant que salariées ou futures travailleuses. On dirait que ce qu'on cherche surtout à faire par ce bill c'est de priver de leurs droits aux prestations d'assurance-chômage des gens qui ne peuvent trouver d'emploi à long terme. Nous savons tous que c'est une réalité actuelle de la vie au Canada que les femmes sont les dernières embauchées et les premières licenciées. Il me semble qu'elles tombent carrément dans la catégorie des gens visés par la modification de la loi à l'assurance-chômage.

De surcroît, ces modifications qui s'appliquent aux femmes semblent largement fondées sur les résultats de l'étude globale du programme d'assurance-chômage publiée en 1977. Cette étude prétendait, ce qui est pourtant fort douteux, que les femmes abusent du programme d'assurance-chômage soit parce qu'elles ne sont pas disponibles, soit parce qu'elles ne veulent pas travailler. Cette étude estime également que parce qu'elles ne gagnent qu'un salaire d'appoint dans le ménage, les femmes ont fait augmenter les dépenses d'assurance-chômage à un rythme qu'on n'avait pas prévu.

Le conseil consultatif sur le statut de la femme a signalé très justement qu'une généralisation aussi poussée ne pouvait être corroborée par des faits. Cela n'a pas arrêté le ministre et ses séides de la Commission de l'assurance-chômage. Ils n'ont pas l'excuse d'avoir une vision des faits embrouillée et ils ne devraient pas se voir accorder le mérite d'en chercher.

On dispose pourtant de certains chiffres concernant le rôle des femmes au sein de la population active mais le gouvernement préfère les ignorer. Je les verserai pourtant au compte rendu ce soir. Les chiffres de Travail Canada pour l'année 1975 démontrent que 31 p. 100 des femmes qui travaillent sont célibataires et ont besoin d'un emploi pour subvenir à leurs besoins. Ils démontrent que 9.4 p. 100 des femmes qui travaillent sont soit veuves, divorcées ou séparées et doivent donc elles aussi travailler pour les mêmes raisons. Ils démontrent